



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil vingt-trois, le 16 octobre le Conseil Municipal de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Maire.

Date de la convocation : 9 octobre 2023

Secrétaire de séance : Borne Caroline

Présents : Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Josse Patrice, Borne Caroline, Guiheneuf Alain, Chatal Audrey, Vignard Jean-François, Elain Annie, Broussard Didier, Hemery Laëtitia, Vaillant Marie-Claire, Belliot Jean-Michel, Brisson Michel, Thomas Maryline, Durand Isabelle, Morice Sonia, Gascoïn Manuella, Guiheneuf Anthony, Rouxel Olivier, Martin Estelle, Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig, Rethoret Thierry, Frehel Colette.

Procurations : Bachelier Stéphane à Guiheneuf Anthony, Allain Malika à Martin Estelle, Sarzaud Christian à Mogan Jean-Louis

Absent (e)(s) ou excusé (e)(s) : Morin Frédéric, Terrien Cassandre

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	24
Nombre de procurations :	3
Nombre de votants :	27

Objet : Affaires générales : Dénomination de voies
Secteur 20-22

Nomenclature : 3.5.9

Lors de sa séance en date du 19 octobre 2022, le Conseil municipal a acté le lancement d'une démarche d'adressage et de mise à jour de la « base adresses locales ». A cet effet, des groupes de travail ont été constitués avec pour missions d'inventorier les voies présentes sur la commune et d'identifier les dénominations et les numérotations à créer et à modifier.

Les dernières restitutions faites au cours de ces derniers mois permettent de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal les dénominations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
044-214400988-20231016-2023-068C-DE
Date de télétransmission : 17/10/2023
Date de réception préfecture : 17/10/2023

Dénomination des voies proposées :

- **Impasse de la Petite Fontaine :**

Secteur de la Gargouille : Impasse de la Petite Fontaine, la voie desservant les parcelles YH141 à YH164

- **Chemin de l'Ormeau :**

Chemin de l'Ormeau, la voie reliant la Rue de l'Ormeau à la Rue du Tertre et desservant les parcelles YH460 à YH60 et YH43 à YH58

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,



ACCEPTE la dénomination des voies mentionnées ci-dessus,

DONNE tout pouvoir à Monsieur Le Maire et/ou son adjoint délégué pour signer toutes les formalités en lien avec l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 17 octobre 2023

Pour Le Maire empêché Monsieur Jean-Louis	La secrétaire de séance Borne Caroline
	

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **23 OCT. 2023**

- Secteur 20-22 (Soasig Chocun – Michel Brisson)

-Impasse de la Petite Fontaine

Secteur de la Gargouille : Impasse de la Petite Fontaine, la voie desservant les parcelles YH141 à YH164



-Chemin de l'Ormeau

Chemin de l'Ormeau, la voie reliant la Rue de l'Ormeau à la Rue du Tertre et desservant les parcelles YH460 à YH60 et YH43 à YH58

